

Attitude recommandée en présence de ...

Rougeole (virus)

Mesures applicables même en l'absence de confirmation microbiologique/sérologique du diagnostic

Autres appellations ou pathologies analogues

Dénomination	Rougeole
--------------	----------

Mesures concernant la personne infectée (cas source)

Mesure N°1	<p>Eviction et confinement à domicile</p> <p>Situations justifiant l'application de la mesure: Toute situation clinique évoquant la maladie</p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour Cercle scolaire: degré primaire, degré secondaire, degré post-obligatoire, degré universitaire et HES Cercle parascolaire et associatif: camp, piscine, gymnastique, structure d'accueil pour l'enfant en milieu scolaire (APEM)</p> <p>Personnes à qui la mesure est applicable: Toute personne (enfant et adulte) fréquentant le groupe et tout adulte professionnellement actif dans le groupe</p> <p>Levée de la mesure: Dès exclusion formelle de la rougeole par un test microbiologique ou Dès le 5ème jour suivant le début de l'exanthème (éruption)</p>
------------	--

Mesures concernant les personnes exposées

Mesure N°1	<p>Eviction (du groupe social ou professionnel)</p> <p>Attention ! Dans le cas de la rougeole, l'éviction s'applique non seulement aux personnes exposées dans le cadre du groupe mais aussi aux personnes exposées dans le cadre de la famille</p> <p>Situations justifiant l'application de la mesure: Absence d'immunité contre la rougeole Lien et Circonstances de l'exposition conformes à la définition du contagion telle que donnée dans la rubrique <i>Caractéristiques épidémiologiques</i></p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle familial Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour Cercle scolaire: degré primaire, degré secondaire, degré post-obligatoire,</p>
------------	---

Attitude recommandée en présence de ...

	<p>degré universitaire et HES Cercle parascolaire et associatif: camp, piscine, gymnastique, structure d'accueil pour l'enfant en milieu scolaire (APEM)</p> <p>Personnes à qui la mesure est applicable: Toute personne (enfant et adulte) non immune fréquentant le groupe et tout adulte non immun professionnellement actif dans le groupe ou Tout membre non immun de la fratrie du cas source ou Tout adulte non immun appartenant à l'entourage immédiat du cas source et en contact professionnel avec des enfants de moins de 12 mois ou des sujets vulnérables (immunodéprimés)</p> <p>Levée de la mesure: Dès le 22ème jour suivant la dernière exposition au cas source</p>
Mesure N°2	<p>Vaccination post-expositionnelle</p> <p>Situations justifiant l'application de la mesure: Absence d'immunité contre la rougeole Lien et Première exposition au cas source remonte à moins de 72 heures et Absence d'état d'immunodépression et de grossesse</p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle familial Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour Cercle scolaire: degré primaire, degré secondaire, degré post-obligatoire, degré universitaire et HES Cercle parascolaire et associatif: camp, piscine, gymnastique, structure d'accueil pour l'enfant en milieu scolaire (APEM)</p> <p>Personnes à qui la mesure est applicable: Toute personne (enfant dès 6 mois et adulte) non immune exposé au cas source dans le cadre social ou familial</p> <p>Détails de la mesure: Lien</p>
Mesure N°3	<p>Immunoprofylaxie passive</p> <p>Situations justifiant l'application de la mesure: Absence d'immunité contre la rougeole Lien et Première exposition au cas source remonte à moins de 7 jours et Vaccination post-expositionnelle contre-indiquée (en raison d'un état d'immunodépression ou de grossesse)</p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable:</p>

Attitude recommandée en présence de ...

	<p>Cercle familial Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour Cercle scolaire: degré primaire, degré secondaire, degré post-obligatoire, degré universitaire et HES Cercle parascolaire et associatif: camp, piscine, gymnastique, structure d'accueil pour l'enfant en milieu scolaire (APEM)</p> <p>Personnes à qui la mesure est applicable: Toute personne (enfant et adulte) non immune exposée au cas source dans le cadre social ou familial chez qui la vaccination est contre-indiquée</p> <p>Détails de la mesure: Lien</p>
--	---

Mesures concernant les locaux

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	...ni aucune précaution particulière.
--	---------------------------------------

Caractéristiques épidémiologiques

Mode de transmission de l'infection	Transmission interthumaine respiratoire par gouttelettes et aérosol
Définition du contage familial	Vie sous le même toit que le cas source
Définition du contage institutionnel ou professionnel	Séjour >15 minutes dans le même local et en même temps que cas source ou Séjour >15 minutes dans le même local que le cas source jusqu'à 2 heures suivant la sortie du cas source
Durée de la période d'incubation avant le début de la maladie	Avant le début de la première manifestation: Moyenne: 8-10 jours Avant le début de l'exanthème: Moyenne: 14 jours Maximum: 21 jours
Durée de la contagion ou de l'excrétion du germe avant le début de la maladie	Moyenne: 4 jours
Durée de la contagion ou de l'excrétion du germe après le début de la maladie	Moyenne: 4 jours
Durée de l'intervalle secondaire	Minimum: 7 jours Moyenne: 10 jours Maximum: 18 jours
Nombre reproducteur de base	17-20
Taux d'attaque de la maladie	Toutes circonstances confondues: >90%
Valeur prédictive positive du diagnostic clinique	0.06
Valeur prédictive négative d'un test diagnostique négatif	IgM spécifique: >0.9
Définition d'une flambée ou épidémie	>3 cas confirmés, dont 2 par laboratoire, dans une population de 100'000

Attitude recommandée en présence de ...

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

Maladie à déclaration obligatoire (et adresses des médecins cantonaux)	Oui, dans un délai de 24 heures Lien
Modalités pratiques de la déclaration	Rubrique <i>Maladies A-Z</i> Lien